

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 09 juin 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 62

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : M. Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Marc MESSMER, M Maurice WEGMANN, M Charles SCHLOSSER, M Dominique SCHNEIDER, M Dominique FEIG, M Alexis OTT, M Eric HERRMANN, qui étaient représentés respectivement par M Bernard RAUSCHER, M André HELMER, M Alain WEGMANN, Mme Marie-Claude FILSER, Mme Catherine KERN, Mme Marie-Jeanne ROSENFLEDER, Mme Cathy BRUCK, M Dany WALTER, M Jacky KELLER, , M Gérard WALTER, Mme Murielle CLAUSS.
Absents (titulaires) : M Jean-Pierre METZGER, M Charles MEYER.

DEL. N° 054/2008conseil

OBJET : Chaufferie collective Morsbronn-Durrenbach (CCMD) : délégation de service public (DSP).

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°007/2006 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 « chauffage bois – étude de faisabilité »

Vu la délibération n° 094/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 12 novembre 2007 « Chaufferie et réseau de chaleur : projet de construction et d'exploitation »

Vu la délibération n° 096/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 12 novembre relative à la construction, l'exploitation et la création d'un comité de pilotage et d'un budget annexe pour la chaufferie et le réseau de chaleur

Vu la délibération n° 023/2008 du conseil communautaire du 28 janvier 2008 « Projet de chaufferie à Durrenbach :validation de l'A.P.S. (avant-projet sommaire) »

Vu l'avis du bureau,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 16 juin 2008,

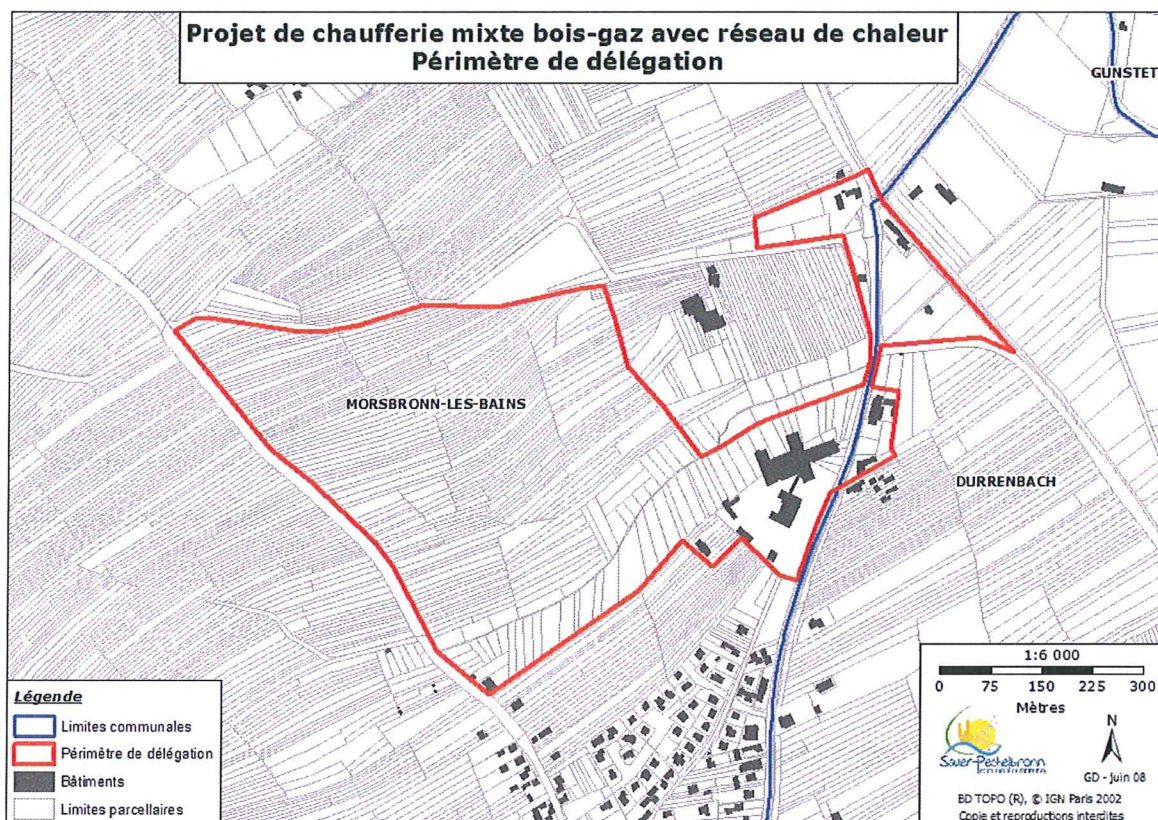
Entendu l'exposé du vice président M. Goetz,

Entendu l'exposé du projet de l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur sur Durrenbach et Morsbronn les Bains, fait par le maître d'oeuvre,

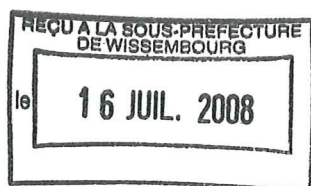
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, décide :

- de valider le cahier des charges relatif à la mise en place d'une délégation de service public, pour l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur à construire à Durrenbach et Morsbronn les Bains ;**

- de valider le règlement de consultation des offres ;
- de valider le périmètre de délégation tel qu'annexé à la présente délibération.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 9 juillet 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Jean-Marie HAAS

